Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 037-213702491-20260910-202660-DE

République française - Département de l'Indre et Loire – Arrondissement de Tours

Extrait du registre des délibérations
Conseil municipal du 30 avril 2026

Le 10 septembre 2026 à 19h, le Conseil municipal
dûment convoqué s'est réuni dans la salle des associations, sous la présidence de
Isabelle GOUMON, Maire de Sonzay

DCM N°2026 – 60 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2025

Secrétaire de séance : Elodie MENARD

Date de la convocation : 04/09/2026 - Date de l'affichage : 15/09/2026

Acte rendu exécutoire
Publiée le : 15 /09/2026
Rendu exécutoire le : 15/09/2026

Nombres de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 13
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre total votants : 13
Pour : 13 + 1 Pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents :

Nom et Prénom	
AUGEUL Aurélie	Conseillère Municipale
COULOT Patrick	Conseiller Municipal
GAGNER Frédérique	Conseillère Municipale déléguée
GAYEN Alexandre	Conseiller Municipal délégué
GOUMON Isabelle	Maire
HAUSTETE Thibaut	3ème adjoint
KUIPERS Nathan	Conseiller Municipal
LEBERT Guillaume	Conseiller Municipal
MENARD Elodie	Conseillère Municipale
PLUCHINO Marc	Conseiller Municipal délégué
SABADOTTO Isabelle	2ème adjointe
TRUSSON Anne-Lise	Conseillère Municipale
VERGNOLLE Sylvain	1er adjoint

Absents excusés ayant donné pouvoir

CARIS Rozenn	Pouvoir à	GOUMON Isabelle

Absents excusés

BOUÉ-SALMON Charleyne		

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 037-213702491-20260910-202660-DE

DCM N°2026 – 60 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2025

Madame le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2025.
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Ce procès-verbal est approuvé :

- **à l'unanimité des suffrages exprimés**

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr .

Sonzay, le 14 septembre 2026

Le Maire
Isabelle GOUMON

MAIRIE DE SONZAY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
37360

Le/la Secrétaire de séance
Elodie MENARD